

RENSEIGNEMENTS

## **DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE**

(En application du décret du 15 mai 1974 modifié et de l'arrêté du 1er juin 2006)

## À FOURNIR PAR LE DEMANDEUR NOM et Prénoms Je soussigné(e) ..... et résidence de la mère ou du père, de l'épouse ou de l'époux sollicite la délivrance de second livret de famille, établi conformément à la notice ci-jointe, pour le motif suivant : - perte, vol, destruction ou détérioration du premier livret, Rayer les motifs non concernés. - changement dans la filiation ou dans les noms ou prénoms des personnes qui figurent au livret. - parent dépourvu de livret en cas de divorce ou de séparation. Précisez succinctement les circonstances motivant la présente requête.

Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et dans la notice ci-jointe sont exacts et complets.

(L'usage d'un livret de famille inexact ou incomplet est passible de poursuites pénales.)

A Paris, le .....(signature)





## **NOTICE**

## à remplir à l'appui d'une demande de second livret de famille.

État civil du Père	État civil de la Mère
NOM:	NOM:
Prénoms :	Prénoms :
Né le :	Née le :
à:	à:
(1):	(1):
Mariage contracté à la mairie de	le
	*
	ENFANTS
1° Nom:	5° Nom :
Prénoms :	
né(e) le :	
à :	
(1)	
2° Nom :	6° Nom :
Prénoms :	
né(e) le :	
à :	
(1)	
3° Nom:	7° Nom :
Prénoms :	
né(e) le :	
à :	
(1)	
4° Nom :	8° Nom:
Prénoms :	
né(e) le :	
à :	
(1)	
Je soussigné(e)	demeurant
	état civil ci-dessus sont exacts et complets.
	Àle
	A(signature)

NOTA - Le livret de famille est constitué de la réunion :

<sup>-</sup> des extraits de l'acte de mariage des époux ou des actes de naissance des père et mère et éventuellement des extraits de l'acte de mariage des père et mère et des actes de décès des époux ou père et mère,

<sup>-</sup> des extraits des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décés des enfants mineurs,

<sup>-</sup> des mentions de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite des changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales.

<sup>(1)</sup> Mentionner, le cas échéant, la date et le lieu du décès.

<sup>(2)</sup> Préciser, le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps..